

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE NEUF BERQUIN

SEANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15  
 Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation: L'an deux mil dix-huit  
 Le Jeudi 28 juin 2018 à 18H30  
 Le 21 juin 2018 Le Conseil Municipal de cette commune  
 Date d'affichage: convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au  
 Le 29 juin 2018 nombre prescrit par la Loi, dans un lieu  
 habituel de ses séances, sous la présidence  
 de **Monsieur DEBEUGNY Bernard.**

Présents : M. Bernard DEBEUGNY, M. Maxime CREPIN, Mme Jacqueline DELARRE, Mme Brigitte DESCAMPS, Mme Marie-France LOGIE, M. Serge OLIVIER, M. Sylvain PETITPREZ, M. Frédéric ROGLIN  
 Mme Armelle SIMAO, M. Philippe BERTIN

Procurations : M. Bernard DELOUX à Mme Brigitte DESCAMPS, Mme Patricia BROUCQSAULT à Mme Marie-France LOGIE, M. Franck QUAGEBEUR à M Bernard DEBEUGNY, Mme Cathy CAPELLE à M Philippe BERTIN

Absente : Mme Julienne BERTELOOT

Secrétaire de séance : Mme Brigitte DESCAMPS

### N° 2018-030 : TARIFS ANIMATIONS ACCUEILS DE LOISIRS PETITES VACANCES

La séance est ouverte,  
 Le Conseil municipal de NEUF BERQUIN,

#### DELIBERE

Les tarifs de l'accueil de loisirs pour les petites vacances pour l'année scolaire 2018/2019 sont établis comme suit :

➤ Accueil de loisirs petites vacances :

Tarifs	Catégories	Tarif à la journée		Tarif à la demi-journée	
		Neuf Berquinois	Extérieurs	Neuf Berquinois	Extérieurs
Tarif normal	- Familles ayant un quotient familial supérieur à 700 euros. - Familles n'ayant pas fourni leur attestation de paiement CAF. - Familles non domiciliées dans la commune.	5.50 €	6.00 €	3,50 €	3.85 €

Tarif réduit	- Familles dont le quotient familial se situe entre 390 euros et 700 euros.	4.50 €	5.50 €	3.00 €	3.50 €
Tarif très réduit	- Familles dont le quotient familial est inférieur à 390 euros. - Action sociale de la commune de Neuf Berquin.	3.50 €	3.50 €	2.50 €	2.50 €

Le tarif est dégressif selon le nombre d'enfants d'une même famille inscrits, dans les conditions suivantes:

- Pour un premier enfant inscrit au tarif normal ou réduit, les enfants suivants bénéficient de la tranche tarifaire immédiatement inférieure.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire de Neuf Berquin

Bernard DEBEUGNY